

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 23 avril 2014
Salle Maupassant

Dossier n° 2014-01 : 14 h 00 :

Tourville-la-Rivière : Extension du magasin Tati et création du magasin Mon lit et Moi
(surface totale de vente : 1 667,46 m2 dont extension de 673,46 m2)

Composition de la commission :

- le maire de Tourville-la-Rivière, commune d'implantation, ou son représentant
- le président de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement, ou son représentant ;
- le maire de Rouen, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Saint-Etienne-du-Rouvray, commune de la zone de chalandise, ou son représentant, en remplacement du président de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe chargé du schéma de cohérence territoriale ;
- Madame Frédérique THAFOURNEL (Confédération Syndicale des Familles) ou monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation ;
- Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que choisir) ou madame Danièle CALLE (UFC Que choisir), personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire ;
- Pour le département de l'Eure :
- le maire de Louviers, commune de la zone de chalandise, ou son représentant ;
- Monsieur Paul BERNARD, personnalité qualifiée en matière de développement durable ;

Dossier n° 2014-02 : 15 h 00

Gruchet-le-Valasse : Création d'un magasin LIDL (par reconstruction)
(Surface totale de vente : 1 286 m2)

Composition de la commission :

- le maire de Gruchet-le-Valasse, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le Président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;

- le maire du Havre, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Bolbec, commune de la zone de chalandise, en remplacement du président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, ECPI chargé du schéma de cohérence territoriale, ou son représentant ;
- Madame Frédérique THAFOURNEL (confédération syndicale des familles) ou Monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation ;
- Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC que choisir) ou Madame Danièle CALLE (UFC que choisir), personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Virginie TIRET (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire ;